

Direction des ressources humaines  
Pôle Prévention et sécurité au travail

N/Ref. : Affaire suivie par : Brigitte ANDRÉ  
Réf : CHSCT du 10 juin 2016

## Compte-rendu du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail du vendredi 10 juin 2016

Etaient présents

### **MEMBRES DU CHS :**

#### **Pour les élus :**

**Madame Anne-Sophie SARDAY**, présidente du CHSCT  
Madame Sylvie DURAND  
Monsieur Malik ABDALLAH

#### **Pour les représentants de l'administration :**

Monsieur Gilles RENOIR  
Monsieur Jean-Marc LUCY  
Madame Christine PONSOT

#### **Pour les représentants du personnel :**

Monsieur Jacques RABAUD (FO)  
Madame Aurore BROSSARD (CGT)  
Monsieur Laurent VINCENT (CFDT) – Monsieur Tony AUGER (CFDT) - Madame Adeline DUBOIS COLLINEAU (CFDT).

**Membres de droit :**

Pour la médecine professionnelle : Docteur Sophie DRUKKER

Pour le pôle prévention et sécurité : Madame Béatrice BRIAND

**Assistance administrative :** Madame Brigitte ANDRÉ

<b>Etaient excusés</b>
------------------------

Monsieur Michel VIAULT, Madame Nathalie BRUNAUD-SEGUIN, Monsieur Sylvain FARCY, Madame Claudie TRICOIRE, Monsieur Gilbert OLIER, Monsieur Cyrille RAFFIN, Madame Isabelle TENAUD (FO), Madame Sylvie LOGEAIS (CGT), Monsieur Alain GABORIAU (CGT), Monsieur Stéphane CHEQUE (CGT) Madame Cécile MENANTEAU (CFDT) et Monsieur Laurent GROLLEAU (SUD), Monsieur Thierry GAUVRIT (SUD).

= := := := := :=

**POINT N° 1 : Approbation du compte-rendu du CHSCT du 21 mars 2016**

**Madame Anne-Sophie SARDAY** demande si les membres ont des observations à faire sur le compte rendu du CHSCT du 21 mars 2016.

<b>MISE AU VOTE : dossier adopté à l'unanimité.</b>
---

**POINT N° 2 : Charte de la mobilité pour raison médicale**

*Dossier présenté par Madame Joëlle RIGOLAGE, conseillère en évolution professionnelle (expert).*

**Madame Anne-Sophie SARDAY**, rappelle l'importance du tableau synthétique qui permet aux agents de se situer et de connaître la procédure à suivre. Madame Anne-Sophie SARDAY informe les membres qu'une communication sera faite sur intranet afin d'informer l'ensemble des agents de la collectivité de l'existence de cette charte.

**Monsieur Tony AUGER**, syndicat C.F.D.T., est satisfait de cette charte et confirme que la diffusion sur Intranet est une excellente idée. Monsieur Tony AUGER soulève la problématique des agents qui souhaitent suivre un cursus de formation ou scolaire. Il demande si des bilans de compétence peuvent être proposés malgré le coût élevé pour la collectivité.

**Madame Joëlle RIGOLAGE** indique que la collectivité a déjà mis en place un groupe de formation composé d'agents en mobilité pour raison de santé grâce au C.N.F.P.T.. Il existe un formateur interne pour ce qui concerne les formations bureautiques. Enfin, le CNFPT propose également des stages « bilan et perspectives professionnelles » sous forme collective. Cependant, des bilans de compétence individuels organisés par la psychologue peuvent être proposés mais représentent un coût plus élevé pour la collectivité.

**Monsieur Gilles RENOIR**, précise que l'objectif de ces bilans de compétence est de repositionner les agents au sein de la collectivité. Il informe que les agents qui ont réalisé un bilan de compétences et qui s'orientent vers un changement de métier, rencontrent souvent des difficultés lors des formations qui sont d'un niveau élevé.

**Monsieur Tony AUGER**, syndicat C.F.D.T., demande comment est identifié le tuteur ?

**Madame Joëlle RIGOLAGE** précise qu'il s'agit généralement du directeur ou du responsable de service mais ce n'est pas toujours le cas. Le tuteur a un rôle d'accompagnement et de suivi avec un retour régulier vers la direction des ressources humaines.

**Monsieur Jacques RABAUD**, syndicat F.O., demande si c'est sur la base du volontariat ?

**Madame Joëlle RIGOLAGE** confirme et précise qu'il n'est pas possible à tous les agents d'assurer les missions de tuteur.

**Monsieur Tony AUGER**, syndicat C.F.D.T., souhaite avoir des précisions sur la durée du maintien du régime indemnitaire.

**Monsieur Gilles RENOIR** confirme que le régime indemnitaire initial est maintenu jusqu'au repositionnement de l'agent.

**Madame Aurore BROSSARD**, syndicat C.G.T., demande s'il serait possible d'associer un membre du CHSCT à la commission de la mobilité ?

**Monsieur Gilles RENOIR** n'y est pas favorable. Il rappelle que cette commission permet d'assurer un traitement administratif de la situation. Ce sont essentiellement des membres de la direction des ressources humaines qui travaillent sur le repositionnement de l'agent. Un état des lieux est établi sur chaque situation et des propositions d'affectation sont faites.

**Madame Aurore BROSSARD**, syndicat C.G.T., demande s'il est possible de rajouter le bilan professionnel dans le paragraphe « la phase d'exploitation, d'investigation et d'orientation ».

**Madame Joëlle RIGOLAGE** indique que la notion de bilan de compétence figure déjà dans la phase de confrontation à la réalité des métiers.

**Madame Aurore BROSSARD**, syndicat C.G.T., demande que l'entretien professionnel annuel soit réalisé avant les 6 mois d'affectation. Madame BROSSARD estime que la durée est trop longue.

**Monsieur Gilles RENOIR** précise qu'il ne faut pas s'arrêter sur la période de 6 mois et souligne l'importance de l'entretien qui doit être effectué par l'acteur le plus pertinent.

**Madame Anne-Sophie SARDAY** précise qu'une possibilité d'adaptation sur chaque situation spécifique est possible et demande qu'une modification sur la période soit faite.

<b>MISE AU VOTE : dossier adopté à l'unanimité.</b>
---

### **POINT N° 3 : Point d'information sur les vaccinations**

*Dossier présenté par le Docteur Sophie DRUKKER.*

**Madame Adèle DUBOIS-COLLINEAU**, syndicat C.F.D.T., fait remarquer que certains personnels de cuisine des résidences animent des ateliers avec les résidents et apportent le petit déjeuner dans les chambres. Madame DUBOIS-COLLINEAU estime qu'il existe un risque biologique.

**Le Docteur Sophie DRUKKER** précise que c'est une évaluation du risque à un moment donné. Certains éléments peuvent changer en fonction de l'évolution des missions. Actuellement, le service de médecine informe les agents concernés sur ces vaccinations mais ne les impose pas.

**Madame Adèle DUBOIS-COLLINEAU**, syndicat C.F.D.T., demande si les agents des restaurants satellites ont été identifiés pour la vaccination contre l'hépatite A.

**Le Docteur Sophie DRUKKER** précise que tous les agents de restauration ont été testés au moyen d'une sérologie. Les agents positifs n'ont pas eu besoin de vaccination. Le Docteur DRUKKER précise qu'une sérologie coûte moins chère qu'une vaccination.

**Monsieur Laurent VINCENT**, syndicat C.F.D.T., demande si les agents affectés à l'hydrocureuse sont vaccinés contre la leptospirose ?

**Le Docteur Sophie DRUKKER** répond négativement. Le docteur précise qu'il ne s'agit pas d'eaux usées et que les rongeurs ne sont présents que dans les eaux stagnantes. Mais la priorité doit rester la mise en œuvre des mesures de protection générale et individuelle et notamment l'utilisation des équipements de protection individuelle.

**Monsieur Jacques RABAUD**, syndicat F.O., pose la question de l'agent qui ne souhaite pas se faire vacciner. Quelle est la position de la collectivité ?

**Le Docteur Sophie DRUKKER** indique qu'elle avise alors l'employeur que l'agent concerné ne répond pas aux obligations vaccinales.

**Monsieur Gilles RENOIR** intervient en évoquant 2 possibilités : soit on parvient à convaincre l'agent de se faire vacciner, soit la collectivité décide si l'agent peut être maintenu ou non sur son poste. La collectivité prendra ses responsabilités.

**Le Docteur Sophie DRUKKER** précise que pour les vaccinations obligatoires, il peut exister parfois une contradiction médicale réelle.

**Monsieur Tony AUGER**, syndicat C.F.D.T., demande un point sur la vaccination de la grippe.

**Le Docteur Sophie DRUKKER** informe que ce vaccin était jusqu'à présent offert par le Conseil départemental. Ce n'est plus le cas depuis 5 ans. Or, ce vaccin a un coût pour la collectivité. Une enquête a été réalisée et on constate que peu d'agents sont motivés. Il n'est donc pas prévu de vaccins pour les agents de la collectivité. Pour autant, cette vaccination est fortement recommandée pour les personnes qui ont des maladies chroniques, des problèmes de santé importants. Mais, elle est gratuite pour eux. Elle est aussi recommandée pour les agents travaillant en EHPAD et en Petite enfance.

**Madame Isabelle ROUAULT**, syndicat C.F.D.T informe que tous les ans, une épidémie de grippe a lieu dans les EPHAD.

**Monsieur Jacques RABAUD**, syndicat F.O., demande si une augmentation des cas de grippe a été constatée depuis que la vaccination n'est plus gratuite.

**Monsieur Gilles RENOIR** rappelle que la collectivité n'a pas connaissance ou rarement des raisons pour lesquelles un agent est arrêté.

**Monsieur Jacques RABAUD**, syndicat FO, constate que le prix de la vaccination contre la grippe aurait un impact financier modeste par rapport à un arrêt de travail d'une semaine.

**Le Docteur Sophie DRUKKER** précise que cela concerne très peu d'agents et que l'impact n'est pas évident.

#### **POINT N° 4 : Utilisation de la cigarette électronique sur le lieu de travail**

*Dossier présenté par le Docteur Sophie DRUKKER.*

**Monsieur Laurent VINCENT**, syndicat C.F.D.T., souligne que ce dossier a déjà été évoqué lors d'un CHSCT et qu'il est mentionné dans le règlement intérieur.

**Monsieur Gilles RENOIR** précise que le règlement intérieur n'a pas été validé et sera représenté lors d'un prochain CHSCT avec une interdiction du vapotage.

**Madame Anne-Sophie SARDAY** précise que ce dossier est présenté à titre informatif.

#### **POINT N° 5 : Questions diverses**

##### **1. Mise en place d'actions de prévention dans les EHPAD**

*Dossier présenté par Monsieur Gilles RENOIR, directeur des Ressources humaines.*

**Monsieur Gilles RENOIR** souhaite soumettre aux membres du CHSCT le projet commun aux 5 EHPAD de travailler sur l'amélioration des conditions de travail au sein de leurs structures, et plus particulièrement sur la prévention des TMS et des risques psychosociaux. Pour les aider dans cette démarche, un dossier de demande de cofinancement va être déposé à l'Agence Régionale de Santé (ARS) dans la cadre « d'un contrat local d'amélioration des conditions de travail » (CLACT). Cette action doit recueillir un avis favorable du CHSCT pour pouvoir valider ce dossier de financement

**Le Docteur Sophie DRUKKER** donne des précisions complémentaires. Dans ce contrat, les EHPAD souhaitent souligner leur volonté de faire des propositions d'actions sur les 3 niveaux « traditionnels » de prévention :

- Prévention primaire
  - Proposition d'une nouvelle organisation de travail avec la création d'une mission d'infirmier référent
  - Optimisation d'un outil d'évaluation (un baromètre) du « bien-être au travail »
- Prévention secondaire
  - Mise en place de séance de « gym at work » (TMS)
  - Accompagnement au repositionnement (entretien mi-carrière...)
  - Analyses de pratique régulière, systématique
- Prévention tertiaire
  - Modelages (TMS)
  - Possibilité de mettre en place des groupes de parole en cas de problème.

**Monsieur Gilles RENOIR** complète en précisant que certaines actions semblables ont été mises en place dans la collectivité. Compte-tenu des horaires, les agents des EHPAD y ont difficilement accès. L'idée est de mettre en place des actions qui répondent aux spécificités de ces structures.

**Monsieur Laurent VINCENT**, syndicat C.F.D.T., souligne que des agents ont été formés pour aider les agents dans les EHPAD. Qu'en est-il aujourd'hui ?

**Le Docteur Sophie DRUKKER** répond que le deuxième agent, formateur en prévention des risques liée à l'activité physique (PRAP 2S) vient tout juste de revenir d'un long congé. La formation va donc pouvoir être mise en route.

**Monsieur Gilles RENOIR** confirme la remise en place de cette action.

## **2. Boîte mail des membres du CHSCT**

**Monsieur Gilles RENOIR** précise que la demande de la boîte mail a été faite auprès de la direction des systèmes d'information. Un échange avec le directeur de la DSI a eu lieu lors du CHSCT Agglomération. Monsieur RENOIR propose que les noms du secrétaire et du secrétaire adjoint Ville et Agglo soient retenus pour référencer la boîte mail. Cette boîte est limitée à la réception en lien avec la boîte personnelle des membres. Monsieur RENOIR propose de mettre sur le flash RH du mois de juin la liste des membres du personnel des instances consultatives Ville et Agglomération ainsi qu'une information sur l'ouverture de la messagerie.

**Monsieur Tony AUGER**, syndicat C.F.D.T, confirme que c'est un outil important.

### **3. Pénibilité des métiers**

**Monsieur Jacques RABAUD**, syndicat F.O. évoque la pénibilité des métiers notamment l'utilisation de la rotofileuse évoquée lors du CHSCT du 13 novembre 2015.

Monsieur RABAUD souhaite savoir si l'acquisition d'une désherbeuse à eau chaude est toujours d'actualité.

**Madame Christine PONSOT** confirme l'achat et précise qu'une réflexion est en cours dans les services concernés pour éventuellement externaliser certaines prestations de mécanisation du désherbage.

**Monsieur Jacques RABAUD**, syndicat F.O. souligne que le matériel n'est toujours pas arrivé dans les services.

**Madame Christine PONSOT** confirme que le matériel est en cours d'acquisition.

### **4. Déménagements**

**Monsieur Jacques RABAUD**, syndicat F.O. évoque la question des déménagements à l'Espace Prévert. Monsieur RABAUD demande à être associé à la visite des locaux du site Prévert.

**Monsieur Gilles RENOIR** précise que la direction des finances va déménager avant l'été et que le service commande publique ne bouge pas. Actuellement, des travaux sont en cours au sein de l'espace Prévert. Dès que l'intégralité des locaux sera accessible, une visite des membres du CHSCT sera programmée.

**Monsieur Jacques RABAUD**, syndicat F.O. s'étonne que les membres du CHSCT ne soient pas informés des travaux. Est-ce la procédure normale ?

**Madame Christine PONSOT** précise qu'il ne s'agit pas de gros travaux, ce qui doit permettre d'accueillir rapidement les services concernés. A ce titre, il a semblé plus pertinent d'organiser une visite à la fin des travaux.

**Monsieur Jacques RABAUD**, syndicat F.O, intervient sur le stationnement à l'espace Prévert pour les personnes reconnues handicapées.

**Madame Christine PONSOT** répond que c'est en cours de réflexion.

**Monsieur Tony AUGER**, syndicat C.F.D.T., évoque le problème d'ascenseur à l'Espace Prévert. Il précise qu'il est souvent en panne.

**Madame Christine PONSOT**, annonce qu'elle va se rapprocher du service Bâtiment.

**Madame Aurore BROSSARD**, syndicat C.G.T., demande à quelle date sera organisée la visite de CYEL?

**Monsieur Gilles RENOIR** répond que la visite sera programmée à la fin de l'année avant l'ouverture.

## **5. Ecole du Pont Boileau**

**Madame Aurore BROSSARD**, syndicat C.G.T., évoque la présentation des plans de l'école du Pont Boileau. Il a été constaté un nombre important de lits par rapport à la grandeur des dortoirs. Madame BROSSARD demande si une réponse a été apportée à cette réclamation.

**Monsieur Gilles RENOIR** répond négativement. Les plans ont été discutés entre la direction Education et le service Bâtiments et aucune remarque particulière n'a été faite. Monsieur RENOIR annonce qu'il va relancer le service concerné.

## **6. Maison de quartier du Pont Morineau**

**Madame Aurore BROSSARD**, syndicat C.G.T., intervient sur l'éloignement du local poubelle de la Maison de quartier du Pont Morineau évoqué lors de la visite des locaux. Madame BROSSARD précise que le local est inaccessible pour les éboueurs. Est-ce qu'une solution a été trouvée afin d'éviter de transporter les poubelles au bord de la route ?

**Monsieur Gilles RENOIR** rappelle qu'il n'est pas prévu de créer un accès pour permettre au camion d'arrivée jusqu'à la Maison de quartier. Il faut attendre la mise en service et voir à l'usage.

**Madame Aurore BROSSARD**, syndicat C.G.T., suggère l'acquisition d'un petit tracteur comme à l'EPHAD de la Vigne aux Roses.

## **7. Affichage sur le lieu de travail**

**Madame Aurore BROSSARD**, syndicat C.G.T., évoque l'affichage sur les lieux de travail de la loi sur le harcèlement. Madame BROSSARD constate que ce n'est pas en vigueur.

**Monsieur Gilles RENOIR** propose une relance auprès des directions ainsi que pour les comptes-rendus des instances.

## **8. Rencontre avec les Assistants de prévention**

**Monsieur Tony AUGER**, syndicat C.F.D.T., demande si la rencontre des assistants de prévention prévue le 23 juin est maintenue malgré l'absence de l'ingénieur prévention et sécurité du travail

**Monsieur Gilles RENOIR** répond qu'il avisera les assistants de prévention en fonction de la prolongation ou pas de l'arrêt de maladie.

## **9. Visite de CYEL**

**Monsieur Laurent VINCENT**, syndicat C.F.D.T., demande s'il ne serait pas plus judicieux de faire la visite de CYEL avant les déménagements.

**Madame SARDAY** précise que les travaux ne sont pas terminés et qu'actuellement les locaux ne sont pas accessibles.

**Madame PONSOT** intervient en précisant que le bâtiment sera livré fin octobre avec une mise en service en début d'année. Une visite pourra être programmée au dernier trimestre 2016.

---

## **10. Police municipale**

**Monsieur Laurent VINCENT**, syndicat C.F.D.T., intervient également sur la visite des locaux de la Police municipale. Qu'en est-il des observations faites lors cette visite ?

**Madame Christine PONSOT** précise que les effectifs de la Police municipale vont évoluer. Toutes les remarques qui ont été évoquées lors de la visite seront prises en compte. Madame PONSOT précise que ce dossier sera à nouveau présenté en CHSCT considérant les gros travaux à réaliser.

## **11. Atelier Menuiserie**

**Monsieur Laurent VINCENT**, syndicat C.F.D.T., souhaite également avoir un retour sur l'avancement du projet menuiserie.

**Madame Christine PONSOT** répond que la réflexion va être engagée avec les agents du service menuiserie pour trouver des solutions sur le problème de ventilation.

**Madame Anne-Sophie SARDAY** remercie les membres de leur présence et de leur participation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 05.

---

**Le secrétaire de séance**  
Laurent VINCENT (CFDT)



**Le Président du CHSCT**  
Anne-Sophie SARDAY

